



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

MARS - AVRIL 2014, N°12



DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle

- P1 • Financement de l'économie
- P2 • Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée
- Détachement de travailleurs
- Gaz fluorés

L'Europe de l'artisanat

- P2 • Salon international de l'artisanat à Munich

Les CMA en action

- P3 • Elections européennes
- Fonds structurels

Euro brèves

Chiffre clé

- P3

L'actualité institutionnelle

De nouvelles propositions pour le financement des entreprises

Dans sa feuille de route publiée en mars, la Commission européenne présente six actions qu'elle entend mettre en oeuvre afin d'améliorer le financement à long terme de l'économie et des PME.

L'accès au financement est une problématique structurelle, accentuée par la crise. L'action de l'Union est donc, aujourd'hui encore, une nécessité politique et économique, en particulier pour traiter les difficultés de trésorerie.

Parmi les solutions avancées par la Commission européenne : la relance du dialogue entre banques et PME, le développement d'une approche commune en matière de financement participatif et l'éventualité d'un compte épargne européen. La Commission envisage en outre l'instauration d'une norme comptable autonome et complète pour les PME.

L'APCMA rappelle qu'elle n'était pas favorable au projet de référentiel "IFRS pour PME", car l'uniformité des solutions

se heurte à la diversité des modalités de développement des entreprises et de l'utilisation des comptes.

Par ailleurs, le développement du capital risque ne peut être la seule solution : la composition du capital des entreprises artisanales, marquée par la proximité, complexifie l'ouverture à des investisseurs extérieurs. Compte-tenu de leurs spécificités et de leur modèle de développement, le financement des entreprises artisanales s'opère principalement, outre les fonds propres, par l'intermédiation bancaire.

La Commission devra donc aborder la question du financement en s'attachant à :

- développer les canaux traditionnels et de proximité ;
- améliorer les conditions du crédit aux TPE et leur solvabilité, notamment par le biais des contre-garanties de prêts ;
- porter une attention particulière aux banques coopératives et mutualistes.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

**AGIR
POUR
REUSSIR**
www.artisanat.fr

Une nouvelle forme sociétaire européenne ?

La Commission européenne a proposé la création d'une forme juridique commune pour les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée. L'objectif est de faciliter l'établissement de filiales dans d'autres Etats membres, un enjeu non prioritaire pour développer les activités des petites entreprises dans le marché unique. La création d'une nouvelle forme juridique sociétaire risque au contraire de nuire à la simplification des démarches de création d'une activité indépendante et à la mise

en place d'un statut unique de l'entreprise individuelle à patrimoine d'affectation. L'APCMA appuie en effet le statut d'Entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) en tant que statut unique de la petite entreprise, capable de redynamiser la création d'entreprise. Conformément au Small Business Act, l'impact de cette proposition devra également être examiné au regard de ses conséquences sur les entreprises qui n'ont pas vocation à s'internationaliser.

Une première étape vers un meilleur encadrement du détachement de travailleurs

Dix-huit ans après l'adoption de la directive sur le détachement de travailleurs, un nouveau texte vient en préciser l'application. L'APCMA n'a cessé de réaffirmer l'impérieuse nécessité d'enrayer la concurrence déloyale et de renforcer le contrôle de la réglementation en vigueur. Les Etats membres et les députés européens sont parvenus à un accord sur les moyens de mieux contrôler les applications du détachement. Plusieurs demandes de l'APCMA ont ainsi été prises en compte:

- mettre en place une liste ouverte de mesures de

contrôle que peut imposer l'Etat membre d'accueil ;

- accélérer l'échange d'informations entre les Etats ;
- faciliter l'application des sanctions et amendes ;
- instaurer une responsabilité conjointe et solidaire en cas de non respect des obligations légales.

Ces mesures ne pourront être effectives que si les moyens correspondants sont déployés. Les Etats membres disposent de deux ans pour prendre les mesures nécessaires. L'APCMA plaide pour qu'elles s'accompagnent d'une harmonisation des règles fiscales et sociales.

Gaz fluorés : des contraintes renforcées

Parlement et Conseil ont approuvé un règlement visant à définir de nouvelles règles pour l'utilisation et la récupération des gaz à effet de serre fluorés. Des activités d'installation et d'entretien de systèmes réfrigérés aux utilisateurs de systèmes de refroidissement, les entreprises artisanales sont concernées par la révision de cette réglementation. Les exploitants d'équipements

qui contiennent des gaz à effet de serre fluorés devront réaliser des contrôles d'étanchéité et doter les équipements de systèmes de détection des fuites. Une exemption est prévue pour les équipements contenant de faibles quantités de gaz. Les restrictions de mise sur le marché seront en outre renforcées pour certains réfrigérateurs à usage commercial et certaines mousses.

L'Europe de l'artisanat

Le représentant des PME à la Commission européenne et ses homologues nationaux ouvrent le salon international de l'artisanat à Munich

crédits photo : ZDH/Orrtrud Stegner



Daniel Calleja Crespo, directeur général Entreprises et industrie (CE)

Les 11 et 12 mars, représentants de l'artisanat et décideurs européens se sont donné rendez-vous à Munich, à l'occasion du salon international de l'artisanat. Principale manifestation du secteur, le salon témoigne, à travers son millier d'exposants, du poids et de l'étendue des savoir-faire de l'artisanat en Europe. En marge de leur réunion trimestrielle, les représentants des PME ont rencontré les organisations européennes représentatives de l'artisanat : l'opportunité de poursuivre les discussions sur la normalisation, les compétences et la transmission d'entreprise avant l'inauguration du salon. L'apprentissage et la qualification professionnelle furent au coeur de la cérémonie d'ouverture, considérés comme des outils majeurs de lutte contre le chômage par les participants.

Les CMA en action

Nouvelle législature européenne : quelle place pour l'artisanat ?

Le réseau des CMA se mobilise pour sensibiliser les nouveaux élus européens aux attentes de l'artisanat. Afin de leur donner la parole sur les engagements qu'ils porteront au cours de leur mandat, les CMA ont lancé le dialogue autour de huit questions sur la place de l'artisanat en Europe. Ces échanges se poursuivront tout au long de la législature afin de promouvoir les propositions du réseau pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques adaptées aux entreprises artisanales.



Perspectives de mobilisation des fonds structurels dans les outre-mer et dans les zones de montagne

Les fonds structurels 2014-2020 seront plus que jamais synonymes d'approche territoriale. C'est dans ce contexte que les élus des CMA de la commission Outre-mer ont examiné les perspectives de mobilisation des fonds au bénéfice de l'artisanat dans ces territoires. Environ 4,5 milliards d'euros de fonds FEDER, FSE et FEADER seront déployés dans les cinq régions ultrapériphériques françaises. Les actions en faveur de l'accompagnement des PME et de la qualification dans les secteurs porteurs offrent de nombreuses perspectives pour l'artisanat, moteur

essentiel de l'activité économique locale, sous réserve de simplifier les démarches. Autres territoires, même constat : sans artisanat, il n'y a pas de vie possible en montagne, ni développement concevable du tourisme et de l'agriculture. Les élus du réseau membres du groupe de travail "Montagne" se sont donc penchés sur les moyens de mobiliser les fonds européens au bénéfice de l'artisanat et du développement des zones de montagne. Le FEADER, les programmes de massifs et la coopération territoriale européenne seront au coeur de ces stratégies.

Le chiffre clé

751

nombre de députés européens élus en mai 2014

EURO BREVES

- La Commission européenne recommande la mise en place d'un cadre de restructuration préventif dans les Etats membres afin de limiter les défaillances d'entreprises.
- Lors de sa dernière réunion, l'intergroupe PME du Parlement européen s'est tourné vers les priorités de travail des cinq prochaines années : simplification, internationalisation et énergie.
- François Moutot, directeur général de l'APCMA, a ouvert la table ronde consacrée au capital risque lors du cinquième Forum des affaires UE-Afrique, en présentant les enjeux du financement pour les petites entreprises africaines.



- Dans sa contribution au plan Energie-climat 2030, l'APCMA propose des mesures afin d'aider les petites entreprises à réduire leur consommation énergétique et de permettre aux entreprises artisanales éco-innovantes d'accéder à ces nouveaux marchés.
- Le Parlement européen a voté en faveur de l'obligation d'indiquer le pays d'origine sur les produits commercialisés dans l'Union.
- Le Parlement européen reconnaît que les commissions d'interchange sont une composante importante des frais facturés aux professionnels par les prestataires de services de paiement et propose de les plafonner à 0,3% de la transaction pour les cartes de débit et à 0,2% pour les cartes de crédit.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Hubert Delorme, Laure-Anne Copel · Contact : europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36

014 47763 000